Ville de SAINT PAIR SUR MER

Document de synthèse

Projet d'aménagement du havre du Thar

La municipalité précédente avait lancé l'étude d'un projet de passerelle sur le Thar. Le site de l'embouchure du Thar est un site majestueux appartenant à la Baie du Mont Saint Michel et en lien avec le promontoire de Granville, il est habité par une diversité ornithologique et botanique protégée par de nombreuses réglementations environnementales.

La poursuite du projet est soumise à concertation d'où ce document de synthèse sur les différents projets imaginés pour vous permettre de répondre au questionnaire.

Deux documents d'études sont disponibles en ligne, une étude sur la faune et la flore et une étude pré-opérationnelle.

1- Présentation des différents projets étudiés

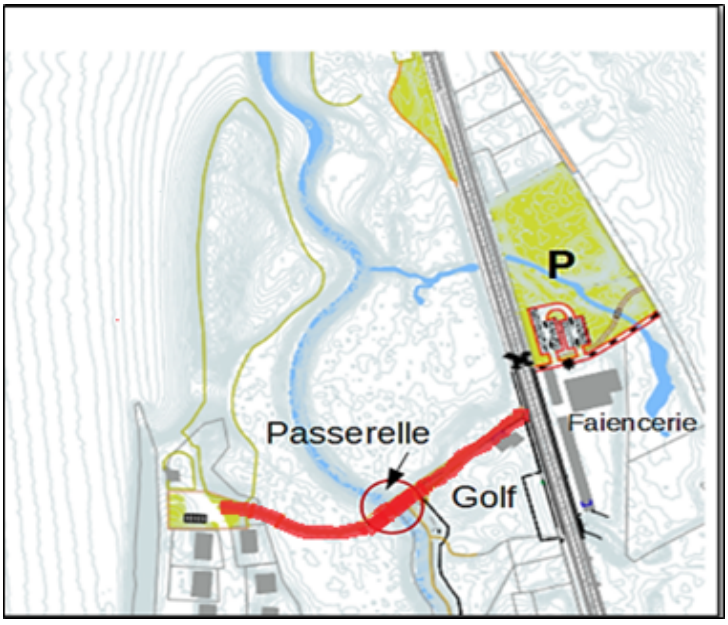

2 scénarios ont fait l'objet d'une étude financée par la municipalité

Scénario 1 : liaison directe entre la route et la digue par une passerelle de 115 mètres de long en acier avec platelage chêne.

Coût du projet: **930 000€** TTC avec travaux complémentaires, **hors acquisition foncière** de 222m².

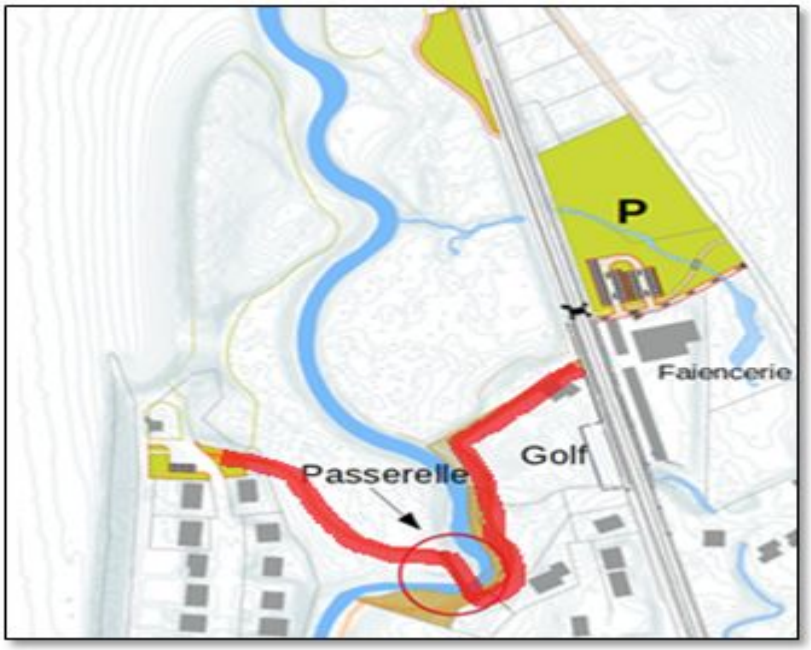

Scénario 2 : liaison entre la route et la digue par le sentier du littoral dont une passerelle de 38 mètres de long en acier avec platelage chêne.

Coût du projet : **681 000€** TTC avec travaux complémentaires, **hors acquisition foncière de 2700m²**.

Les 2 scénarios intègrent les travaux complémentaires suivants :

L'aménagement de l'ancien parking en chemin côtier et la réalisation de nouveaux parkings seront nécessaires. Le principal sera construit de l'autre côté de la route et un autre proche de la digue **sous réserve d'une acquisition foncière de 8 500 m2.**

Coût des travaux complémentaires :

375 000€ TTC.

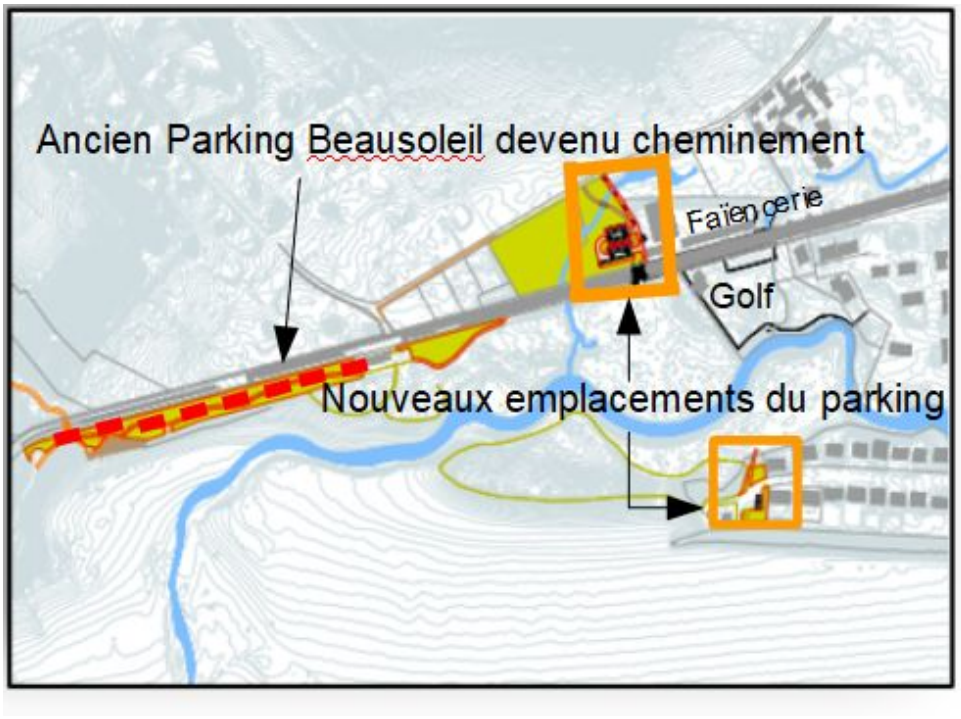

Un scénario 3 a été envisagé avec une création d'un simple observatoire en amont de l'estuaire du Thar. Aucune étude ayant été effectuée sur le sujet, le coût n'a pas été estimé car la municipalité précédente ne l'avait pas souhaité. Il est donc actuellement mis de côté.

Ces projets ne peuvent se réaliser qu'avec l'acquisition du foncier pour l'aménagement des nouveaux parkings et du cheminement. De plus, dans un souci de préserver les espèces de faune et de flore protégées qui vivent à l'embouchure du Thar, des recours juridiques peuvent apparaître: notamment de la part d'associations de protection de l'environnement défavorables au projet, qui annuleraient simplement celui-ci si elles obtenaient gain de cause.

Il est aussi envisageable que la passerelle des scénarios 1 et 2 disparaisse dans les décennies à venir avec la submersion marine.

2- Autre projet non étudié, le scénario 4

La municipalité de Saint-Pair-sur-Mer fait le pari d'un nouveau scénario, plus respectueux de la biodiversité du site et moins coûteux.

Ce scénario propose de continuer la piste cyclable par un itinéraire bis "bison fûté" qui comprendrait aussi un passage pour les piétons. Cet itinéraire commencerait le long de la route départementale, allant des Rives du Thar au blockhaus en passant par la passerelle de Belle Rive et la rue Ellian Planès. Le long de cette promenade des panneaux pédagogiques seront installés. L'objectif est de préserver l'habitat naturel en contournant la zone protégée au lieu de la traverser. Ce scénario prévoit aussi un cheminement piétonnier naturel d'une soixantaine de mètres qui longerait le mini-golf jusqu'à la rive du Thar. Encadré par des ganivelles, cet observatoire naturel permettrait d'apprécier l'originalité et la beauté du site, sans se lancer dans des grands travaux. En effet ce chemin étant déjà matérialisé, seules les ganivelles seraient à ajouter pour protéger la faune et la flore.

Exemple du cheminement avec ganivelles

Le cheminement le long de la route départementale serait séparé de la voie routière par une zone végétalisée.

Le parking Beausoleil serait remplacé par un parcours piétons et vélos végétalisé. La réduction du marquage au sol zebra au centre de la route ainsi que l'élargissement de la chaussée par la suppression des trottoirs (qui seraient remplacés par le parcours piétons et vélos), permettrait la création d'un nouveau parking avec rangement en épi. Ainsi aucune acquisition foncière ne serait à prétendre.

<u>Coût total estimé du scénario 4</u> :

200 000 euros TTC

3- Comprendre l'écosystème du site

Le havre du Thar est un lieu unique dans ce qui forme la biodiversité de la baie du Mont Saint Michel. Dans le cadre du projet de passerelle, le cabinet de consultation en environnement "Peter Stallegger" a rendu un rapport exhaustif de la faune et de la flore existante du havre du Thar. Le site du Thar possède deux sites Natura 2000. L'un concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (46 habitats et 23 espèces animales) et l'autre concernant la conservation des oiseaux sauvages (68 espèces d'oiseaux).

L'Europe a mis en place le label "Natura 2000" sur des sites à la biodiversité particulière. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. Tout projet susceptible d'avoir des incidences sur les espèces et habitats protégés doit être soumis à évaluation préalable.

Le Havre du Thar est aussi, au titre de l'appartenance du site de la Baie du Mont-Saint-Michel, inscrit sur la liste des zones humides d'importance internationale de la Convention de Ramsar (traité international datant du 2 février 1971, ayant pour objectif général la conservation des espaces naturels menacés au niveau mondial).

L'élyme des sables est une espèce protégée au niveau national

Le havre du Thar a également reçu le label Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF). C'est-à-dire que, d'un point de vue écologique, la zone abrite au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés. Par exemple, le Chou marin (Crambe maritima) et l'élyme des sables (Leymus arenarius), espèces à protection de rang national, sont présents dans le Havre. Cinq espèces font partie de la Liste rouge régionale des plantes menacées. 115 espèces d'oiseaux sont présentes le long de l'année sur le site. De plus cette zone est considérée comme un ensemble naturel riche, ou peu modifié, qui offre des potentialités biologiques importantes et, à ce titre, il est classé ZNIEFF de type 2 qui accentue encore l'intérêt du site par rapport à la faune et la flore que le Havre du Thar accueille.

Enfin le site est classé au patrimoine mondial de l' UNESCO "Mont Saint-Michel et sa baie", concerné par la zone tampon approuvée en 2007.

Le Gravelot à collier interrompu utilise la plage au nord du havre comme lieu de nidification